

## ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné, Raymond-Roger STRAMARE, Maire de la Commune de Saint-Alban, atteste des éléments suivants :

- L'ensemble des classes de maternelles de la Commune sera fermé à compter du 12 mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre, sauf aux cas d'accueil des enfants des personnels prioritaires, conformément à la doctrine de l'Etat.
- La Commune mettra à disposition 4 salles de classes par groupe scolaire aux fins d'accueillir la semaine du 11 mai les enfants de CM2 (à compter du 12 mai) et les CP (à compter du 14 mai).
- Dès la semaine du 18 mai, l'organisation sera définie par un planning constitué par chaque Directeur d'école, dans les 4 classes mises à disposition par la Commune, en vue d'accueillir tous les niveaux sur la base d'une rotation.  
Dans tous les cas, les enfants de personnel prioritaires seront accueillis.
- Les enfants seront accueillis de 7h30 à 18h30.

R.R. STRAMARE

